

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 mars 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### LE TOURISME

L'IMPORTANCE POUR L'ÉCONOMIE

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur le Président, je voudrais souligner l'importance des répercussions en chaîne des recettes touristiques. J'exhorte la Chambre à prendre des mesures pour aider le secteur touristique qui est chancelant.

Les sombres perspectives économiques auront probablement des répercussions fâcheuses sur le tourisme, cette année. Beaucoup de mes électeurs dépendent de ce secteur pour vivre. Selon moi, il est essentiel d'injecter une partie des recettes fiscales dans le tourisme, afin de créer des emplois et de réduire ainsi le chômage.

L'expérience a montré que, par ricochet, ce sont tous les secteurs de la société qui peuvent en bénéficier. Quand le secteur touristique va, les industries domestiques et tertiaire, qui ne sont peut-être pas directement reliées au tourisme, vont généralement.

Nous devons considérer le tourisme comme un investissement dans l'avenir de notre pays. A l'heure actuelle, c'est un secteur insuffisamment exploité et tant que ce sera le cas, les Canadiens manqueront le coche.

L'expansion du secteur touristique permettra manifestement de créer de nombreux emplois et de recueillir d'énormes recettes. Nous avons déjà les ressources naturelles voulues; il ne nous manque plus qu'un gouvernement capable de profiter des dons de Dieu.

\* \* \*

[Français]

### LES FORÊTS

LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT AU DÉVELOPPEMENT  
FORESTIER

**Mme Éva Côté (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la Chambre que vendredi dernier, à Rimouski et à New Richmond, le ministre de l'Environnement du Canada (M. Caccia) a annoncé la mise sur pied d'un programme forestier de l'ordre de 19 millions de dollars. Ce programme vise au reboisement et à l'amélioration des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Par le biais de cette contribution qui prendra la forme d'une aide autant financière que professionnelle et technique, le gouvernement canadien démontre qu'il est conscient du fait que la forêt constitue une ressource naturelle très importante et une source indispensable de revenus pour les producteurs et les travailleurs forestiers de notre région. Grâce

à ce programme, un agriculteur qui possède également un boisé privé pourra s'adresser au bureau d'Environnement Canada, à Rimouski, et recevoir tous les services dont il aura besoin pour l'amélioration de son boisé.

En mon nom et en celui des propriétaires de forêts privées du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, je veux remercier sincèrement le gouvernement de sa participation au développement forestier de notre région, lequel a été si lourdement endommagé, au cours des dernières années, par l'épidémie de la tordeuse du bourgeon de l'épinette.

\* \* \*

[Traduction]

### LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LES DANGERS QUE PRÉSENTE LE FAIT DE FUMER DANS LES  
AVIONS COMMERCIAUX

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Monsieur le Président, je veux exprimer ici une opinion purement personnelle sur une question qui m'intéresse depuis un certain temps déjà, à savoir l'autorisation de fumer à bord des avions commerciaux. J'ai pris plusieurs fois l'avion récemment et j'en ai profité pour discuter à fond avec des membres d'équipage, tant d'Air Canada que de CP Air, des dangers que pareille autorisation leur fait courir.

La démarcation entre les sièges fumeurs et les sièges non-fumeurs à bord des avions commerciaux, en général, est une farce. Les systèmes de ventilation à bord des avions contribuent pour la plupart à étendre la fumée un peu partout et à rendre la vie misérable aux non-fumeurs qui sont assis à la limite de leur section et de celle des fumeurs.

Ce qui inquiète beaucoup plus le personnel de bord, ce sont les voyageurs qui s'endorment après avoir pris quelques verres et laissent tomber des cigarettes allumées sur des journaux ou sur le capitonnage. Pareils incidents peuvent transformer l'appareil le plus luxueux en un véritable brasier à 35,000 pieds d'altitude. Comme nous le savons, des incendies dans les avions au sol peuvent être tout aussi dévastateurs.

Fumer est un luxe. A bord des avions commerciaux, c'est un luxe très dangereux.

Nous ne pouvons rien faire pour ce qui concerne les longs vols internationaux, mais nous pouvons protéger les voyageurs et l'équipage des vols nationaux des ennuis et des dangers de la cigarette.

Même en tant que fumeur de pipe, je souhaiterais personnellement qu'il soit absolument interdit de fumer à bord des avions commerciaux au Canada. Comme cette proposition soulève toutes sortes de questions, y compris celle de l'efficacité des détecteurs de fumée placés dans les toilettes, je veux qu'elle fasse l'objet d'une audience publique approfondie convoquée par la Commission canadienne des transports.